



Conseil des produits agricoles
du Canada

Farm Products Council
of Canada

L'efficacité *via le* dialogue



PLAN STRATÉGIQUE 2019–2022 | CONSEIL DES PRODUITS AGRICOLES DU CANADA



Canada



Message du Conseil

Les membres du Conseil sont heureux de présenter le Plan stratégique 2019-2022 du Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC). Le CPAC a accompli beaucoup de choses au cours du dernier cycle de planification et a relevé de nombreux défis. Pour ce qui est de l'avenir, nous sommes impatients de poursuivre sur cette lancée positive.

Cette stratégie représente un effort concerté du Conseil pour harmoniser ses objectifs avec la façon dont il souhaite faire affaire. En tant que membres du Conseil, nous sommes conscients qu'un système sain de gestion de l'offre dépend de notre capacité à collaborer avec les autres. Cela est d'autant plus vrai que les conditions du marché national et international deviennent plus complexes.

Le titre que nous avons choisi pour ce document, L'efficacité via le dialogue, traduit bien notre conviction sincère que nous travaillerons plus efficacement si nous maintenons un dialogue constructif avec tous les membres de la collectivité de la gestion de l'offre. Nous reconnaissons l'importance d'entretenir des relations solides avec nos intervenants et notre personnel, et nous nous engageons à faire preuve d'ouverture et de transparence dans nos communications afin de pouvoir travailler ensemble plus efficacement. Les buts et les objectifs de ce plan sont concis et ciblés.

Nous voyons une formidable occasion d'en apprendre davantage sur les enjeux particuliers auxquels font face nos intervenants et de discuter avec eux des façons dont le CPAC peut les aider. Nous tenons à appuyer les employés du CPAC afin que l'équipe maintienne les compétences approfondies et diversifiées dont notre organisation a besoin pour mener à bien son mandat.

Nous croyons que l'avenir est prometteur pour le système de gestion de l'offre ainsi que pour le rôle du CPAC dans le soutien de ce système. Nous sommes honorés de siéger au Conseil et nous sommes fiers du rôle que nous jouons dans le maintien d'un solide système de gestion de l'offre au profit de tous les Canadiens. Nous espérons que vous êtes aussi optimistes que nous quant à ce que nous pourrions accomplir ensemble au cours des trois prochaines années.

Avec gratitude,

Brian Douglas, président du Conseil
Mike Pickard, vice-président du Conseil
Maryse Dubé, membre du Conseil
Yvon Cyr, membre du Conseil





Introduction

Le Conseil des produits agricoles du Canada (CPAC) est un organisme fédéral de surveillance qui veille à l'intérêt public du système national de gestion de l'offre pour la volaille et les œufs, ainsi que sur les activités des quatre offices nationaux de commercialisation :

- Les Producteurs d'œufs du Canada;
- Les Producteurs d'œufs d'incubation du Canada;
- Les Producteurs de poulet du Canada;
- Les Éleveurs de dindon du Canada.

Le CPAC s'occupe également de la création et du fonctionnement des offices de promotion et de recherche, dont l'Agence canadienne de prélèvement du bœuf.

Le Plan stratégique 2019-2022 établit trois buts pour aider le CPAC à s'acquitter efficacement de son mandat au cours de ce cycle de planification, alors que le Conseil s'efforce de réaliser sa vision et sa mission. Chaque but est décrit ci-dessous.



VISION

Un cadre réglementaire qui appuie efficacement un solide système de gestion de l'offre, ainsi que la commercialisation des produits agricoles.



MISSION

Le CPAC a pour mission de veiller au bon fonctionnement du système de réglementation des produits agricoles dans l'intérêt de tous les Canadiens.



Mandat

Le rôle principal du CPAC consiste à veiller aux activités des offices nationaux de commercialisation et des offices de promotion et de recherche.

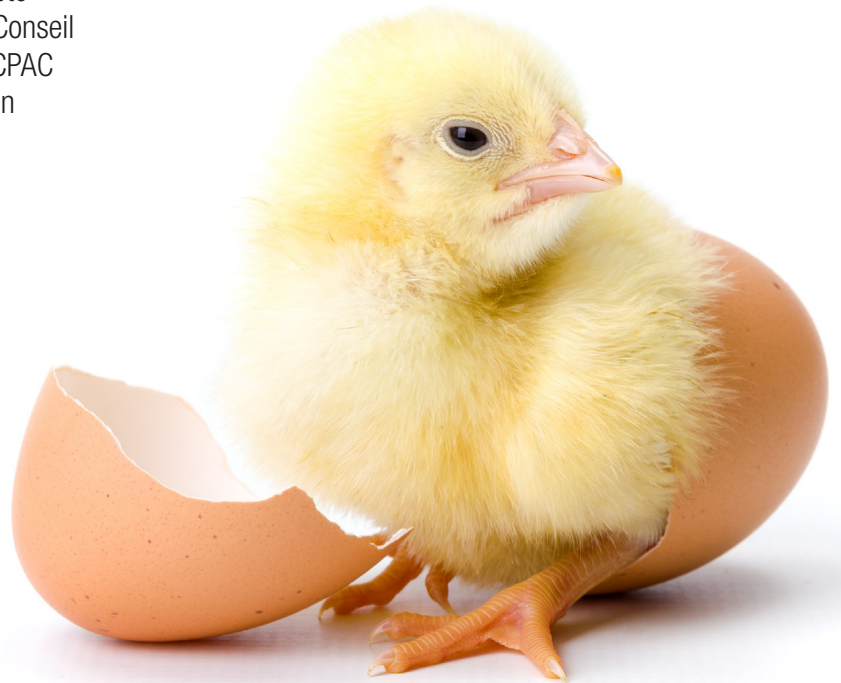
Conformément au système de gestion de l'offre, chaque office national de commercialisation établit des contingents de production pour chaque province. À leur tour, les offices provinciaux de commercialisation répartissent leur contingent entre les producteurs de leur province.

La gestion de l'offre est un système de commercialisation qui garantit un prix équitable aux agriculteurs en contrôlant les quantités produites et importées pour le marché commercial. Grâce à ce système de contingentement et de contrôle des importations, il est possible d'éviter les pénuries et les surplus, ce qui assure aux Canadiens un accès constant à des produits de grande qualité. Les agriculteurs fixent collectivement des prix minimaux en fonction de leurs coûts de production et des conditions du marché, ce qui leur permet d'obtenir un prix équitable pour ce qu'ils produisent.

Étant donné que le système de contingents confère des pouvoirs importants aux producteurs, le CPAC a été créé pour veiller sur le système de gestion de l'offre et sur les activités des offices nationaux de commercialisation. Le CPAC est chargé d'examiner et d'approuver l'allocation des contingents établis par les offices nationaux. Les régies agroalimentaires provinciales supervisent la façon dont les offices provinciaux répartissent leur contingent entre les producteurs. Pour s'acquitter efficacement de son mandat, le CPAC a développé une expertise approfondie pour chaque produit soumis à la gestion de l'offre, et établi des relations avec les intervenants provinciaux et nationaux.

En tant qu'organisme indépendant de surveillance publique, le mandat de base du CPAC ne change pas d'un cycle de planification à l'autre. Ce qui change, c'est la façon dont le CPAC exécute son mandat compte tenu des forces et des tendances de la conjoncture ayant une incidence sur son travail. Les buts du Plan stratégique 2019-2022 ont été élaborés à la suite de discussions sérieuses entre le Conseil et le personnel à propos des aspects sur lesquels le CPAC doit se concentrer pour s'acquitter avec succès de son mandat malgré les défis actuels et émergents.

Comme le commerce mondial des produits soumis à la gestion de l'offre continue d'évoluer, le CPAC doit mieux exprimer son rôle dans la gestion de l'offre et dans la commercialisation des produits agricoles. Le CPAC doit également renforcer les liens de confiance entre les intervenants et veiller à mettre en place des personnes compétentes et des processus solides pour soutenir son travail.



Principes

Pour que le CPAC puisse relever les défis auxquels il est confronté, il doit maintenir la confiance du public dans le système de réglementation et rendre compte de ses décisions au Parlement. Le CPAC s'efforce d'y parvenir en faisant preuve de transparence dans tous les aspects de son travail et en entretenant un dialogue ouvert au sein de la collectivité de la gestion de l'offre.

TRANSPARENCE : Le succès du CPAC au cours des trois prochaines années dépend de sa capacité à être clair et cohérent lorsqu'il communique l'information que ce soit par voies de communications officielles ou lors des interactions quotidiennes. Le CPAC s'engage à faire preuve de transparence dans ses activités en communiquant de façon proactive de l'information sur les décisions qu'il prend et son mode de fonctionnement.

DIALOGUE : Une communication ouverte et bidirectionnelle est indispensable à l'établissement d'un climat de confiance à l'égard de la façon dont le CPAC sert les Canadiens. Le fait de déployer des efforts concertés et réfléchis dans l'instauration d'un dialogue authentique avec les intervenants internes et externes permettra d'accroître la confiance et de renforcer ainsi le CPAC en tant qu'organisme.

En faisant de la transparence et du dialogue les thèmes centraux de ce plan, le Conseil démontre son engagement d'améliorer la profondeur et la qualité de ses relations internes et de ses relations avec les employés et les intervenants.

TRANSPARENCE ET DIALOGUE



Buts stratégiques

Le Plan stratégique 2019-2022 comporte trois buts qui se renforcent mutuellement et qui reposent sur le travail accompli par le CPAC au cours des dernières années. L'orientation de ce plan s'inspire grandement de l'approche que le CPAC entend adopter pour atteindre ces buts, c'est-à-dire créer un dialogue positif avec les personnes et les organismes qui collaborent avec lui.

BUT 1



Favoriser une
meilleure
connaissance
des rôles

TRANSPARENCE
ET DIALOGUE



BUT 2



Renforcer les
relations avec
les intervenants

BUT 3

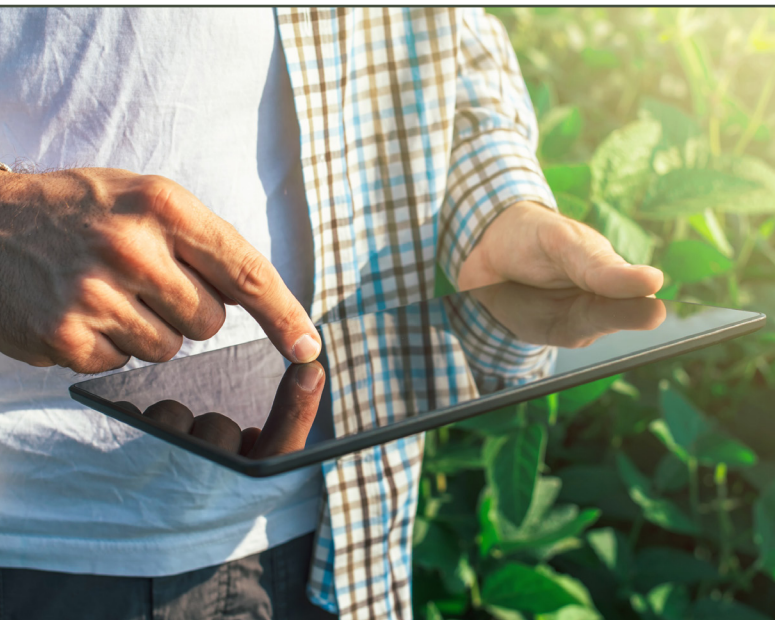


Accroître la
durabilité
organisationnelle



But 1 : Favoriser une meilleure connaissance des rôles et responsabilités

Le CPAC joue un rôle central dans le fonctionnement du système de gestion de l'offre pour les producteurs, les transformateurs et les consommateurs. Toutefois, le système de gestion de l'offre est complexe, et les rôles et responsabilités qui incombent au CPAC ne sont pas encore bien compris. Au cours des trois prochaines années, le CPAC communiquera plus efficacement au sujet de son rôle afin que les intervenants aient plus facilement accès à des renseignements clairs sur la façon dont le CPAC peut les aider.



OBJECTIF 1.1 : Préciser et faire mieux connaître les responsabilités législatives et réglementaires

Le CPAC collaborera avec les intervenants internes et externes pour mieux faire connaître le mandat du CPAC, ses responsabilités législatives et réglementaires, et les occasions qu'il a de soutenir l'industrie des produits agricoles.





But 2 : Renforcer les relations avec les intervenants

En tant qu'organisme de surveillance publique, le CPAC a établi des relations avec des groupes de producteurs, des offices nationaux de commercialisation, des offices provinciaux de commercialisation, des régies agroalimentaires provinciales et d'autres parties. Le CPAC vise à approfondir ces relations en participant plus activement aux discussions avec eux.

OBJECTIF 2.1 : Collaborer activement avec les intervenants externes afin d'améliorer notre compréhension de leurs besoins

Le CPAC collaborera activement avec les intervenants, notamment les offices nationaux de commercialisation et les offices de promotion et de recherche, afin de mieux comprendre leurs défis sur le plan commercial et la meilleure façon dont le CPAC peut les aider.



But 3 : Assurer la pérennité de l'organisme

À mesure que le cadre opérationnel du CPAC évolue, nous devons nous y adapter. Pour assurer la pérennité de l'organisme, notre personnel doit posséder les compétences et les outils qui permettraient au CPAC d'atteindre ses buts et de continuer à viser l'excellence opérationnelle.

OBJECTIF 3.1 : Favoriser la formation et le transfert des connaissances

L'exécution du mandat du CPAC exige que son personnel travaille fort pour acquérir et maintenir des compétences, des connaissances et une expérience spécialisées. Le CPAC veillera à ce que le personnel reçoive la formation nécessaire pour s'améliorer et s'épanouir, et favorisera le transfert de connaissances entre ses employés.

OBJECTIF 3.2 : Améliorer l'efficacité organisationnelle

Le CPAC est un petit organisme doté d'un personnel spécialisé, ce qui signifie que l'efficacité est essentielle. Le CPAC rationalisera ses activités pour s'assurer que ses processus sont conformes à sa vision, à sa mission et à ses principes.

OBJECTIF 3.3 : Bâtir une culture de collaboration

Le CPAC favorisera une culture de collaboration où les employés et le Conseil auront les outils et le soutien dont ils ont besoin pour travailler efficacement ensemble.

Conclusion

La raison d'être du CPAC est de soutenir les intervenants dans le système de gestion de l'offre et de commercialisation des produits agricoles. Sans eux, le travail du CPAC n'est plus nécessaire. En évaluant le contexte opérationnel, il est possible de collaborer davantage avec les intervenants internes et externes afin de renforcer le système de gestion de l'offre et les systèmes de commercialisation des produits agricoles dans l'intérêt de tous les Canadiens. Le CPAC se réjouit à la perspective de travailler avec tous les intervenants à cette fin.

